

**COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE
du mardi 28 juin 2022 à 18 H 30.**

Présents : CHARTIER Mickaël, SAUJON Philippe, BUREL Sébastien, FRAFIL Tony, REAULT Christiane, GUERIN Charlène

Secrétaire de séance : Monsieur BUREL Sébastien

Absents :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Compte rendu du 10 mai 2022 ;
 - ✓ Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les commune de – de 3500 habitants ;
 - ✓ Annulation de la délibération : Avenant à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » CCPG ;
 - ✓ Avenant à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » CCPG ;
 - ✓ Délibération RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) – SIEDS ;
 - ✓ Délibération accord entre la Ferrière en Parthenay et Oroux pour partage des frais de formation agent ;
 - ✓ Extension éclairage public ;
 - ✓ Départ locataires du 4 route de la Ferrière – DEXMIER ;
 - ✓ Terrain M. VERGNAULT ;
 - ✓ Réception défibrillateur ;
 - ✓ Questions diverses
-

1- Le compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2- **Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les commune de – de 3500 habitants**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une délibération sur les modalités de publicité des actes doit être prise avant le 1^{er} juillet 2022. Celle-ci doit être déterminée qu'elle sera la méthode de publication utilisée. Le choix se situe entre :

- La publication par affichage
- La publication sur un support « papier »
- La publication électronique

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité que la publication sur un support « papier » consultable en mairie était la plus appropriée. Cependant une réflexion sur la procédure de la publication par voie électronique sera étudiée.

3- Annulation de la délibération : Avenant à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » CCPG

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal (10 mai 2022) une délibération a été prise concernant l'extension du service de maintenance informatique de la CCPG pour 2 communes : Vausseroux et Les Forges. Cependant celle-ci a été prise trop tôt en rapport avec la décision de la commission communautaire de la CCPG sur l'acceptation à la convention des 2 communes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annulation de cette délibération.

4- Délibération : Adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » de la CCPG- Signature Avenant

Suite à l'annulation de la délibération concernant l'avenant à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » CCPG, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que Monsieur le Maire signe l'avenant à cette convention.

5- Délibération pour la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) - SIEDS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que chaque année le SIEDS communique le montant de la RODP sur la commune. Cette redevance correspond à l'occupation des lignes électriques (aériennes et souterraines) sur Oroux. Cependant aucune délibération n'avait été prise pour justifier le versement de cette redevance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6- Délibération accord entre Oroux et La Ferrière en Parthenay pour le partage des frais de formation de l'agent

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le coût des frais de formation de l'agent administratif soit partagé car les formations profitent aux 2 communes. La nouvelle trésorerie souhaite une délibération pour justifier cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7- Extension de l'éclairage public

Le devis du 20 avril 2021, demandé auprès de la société GEF TP, est caduc. Un nouveau devis a été fait et montre une augmentation importante. Une demande d'aide auprès du SIEDS serait possible avec une prise en charge à 70 % sur le matériel (hors pose) avec un plafond de 10 000 €. Pour accompagner le formulaire de demande d'aide, un détail technique du matériel ainsi qu'un plan numérique a été demandé auprès de la société GEF TP. Un plan de financement sera établi à réception de tous les documents.

Pour faire suite à un appel de Monsieur le Maire auprès des services du SIEDS demandant si les horaires d'extinction des éclairages publics pouvaient être modifiés, il lui a été indiqué que le changement ne peut pas avoir lieu car la commune n'a pas souscrit de contrat IRIS. La pose d'une horloge pourrait être envisagée. La société GEF TP suggère de patienter car suivant l'évolution du réseau des changements vont avoir lieu.

8- Départ des locataires du logement 4 route de la Ferrière

Les locataires du 4 route de la Ferrière quitteront le logement vers le 9 août 2022.

Un état des lieux sera effectué suite à leur départ.

Une visite du logement sera programmée prochainement avec de futurs locataires.

Monsieur le Maire a proposé d'augmenter le loyer pour l'occasion à 530 € charges comprises. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette augmentation ainsi que le remboursement de la caution locative à Monsieur DEXMIER.

9- Terrain Monsieur VERGNAULT

Pour faire suite à la demande de déclaration d'abandon du terrain de Monsieur VERGNAULT (Parcelle A82), les finances publiques n'ont pas donné une suite favorable. Le don doit obligatoirement passer par un acte notarié. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de recontacter Maître BOIGE ainsi que Monsieur VERGNAULT afin de fixer une date de rendez-vous pour finaliser l'acte.

10- Réception défibrillateur

Le défibrillateur commandé est arrivé et doit être installé. La date de l'installation a été fixée au 23 juillet 2022 à 9h. Par la même occasion, le laurier du 6 route de la Ferrière sera élagué.

11- Questions diverses

- Cette année le pique-nique aura lieu le 27 août 2022 dans le parc juste à côté de la mairie. Un petit flyer pour informer de la date de l'évènement sera envoyé aux habitants. Un message sera également diffusé sur le Facebook de la commune. Le conseil municipal décide de renouveler la gratuité du repas. Plusieurs idées pour animer la journée ont été évoquées.
- Certaines informations parviennent à la mairie et la question de la diffusion aux habitants de la commune s'est posée. Quelles sont celles qui peuvent être diffusées ? Comment les diffuser ? Il semble important de les filtrer et quelles soient pour tout public.
- Le chantier concernant la pose des cailloux dans les chemins a bien eu lieu les 11 et 12 juin et s'est réalisé sans difficulté.
- Une entreprise de Vausseroux (Gérard VITRE) sera contactée pour faire une proposition concernant l'enherbement du cimetière. Monsieur FRAFIL propose également de contacter l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB Nouvelle Aquitaine) située à Chasseneuil du Poitou. Ils pourraient aider à la réalisation du projet.

Fin de la séance : 20h30